

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-090

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr Thierry MERLAND, entreprise TMAE, 204 route de Zermezele 59470 WORMHOUT afin de réaliser des travaux au 53, avenue Leclerc à WORMHOUT,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au 53, avenue Leclerc, et ce, **du 24 avril au 3 mai 2023.**

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire temporaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 12/04/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 12/04/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

